



# Service de la prévention des incendies

## Les avertisseurs de fumée



Conçus de manière à donner l'alerte dès la détection d'une présence de fumée, **les avertisseurs de fumée sont vos meilleurs alliés en matière de prévention des incendies.**

Toutefois, il faut s'assurer que leur installation et leur fonctionnement soient adéquats.

**Les conseils qui suivent servent de référence** pour une utilisation adéquate des avertisseurs de fumée.

**« Le premier intervenant pour assurer une protection contre les incendies, c'est le citoyen »**

### L'emplacement où est installé l'avertisseur est important !

- Installez un **avertisseur par étage** de votre résidence, incluant le sous-sol.
- Installez-en un **dans le corridor** menant aux chambres.
- Les **escaliers** sont des endroits propices aux déplacements des fumées. Placez-y un avertisseur.
- Assurez- vous que **tous puissent entendre le signal d'alarme quand ils dorment.**
- Il est aussi recommandé d'installer un avertisseur **dans les chambres où l'on dort la porte fermée.**

### Types d'avertisseurs

Avertisseur de type « à ionisation »	Avertisseur de type « photoélectrique »
Ce type d'avertisseur est le plus courant. Il est le plus sensible pour la détection des fumées et on l'installe près des chambres à coucher.	Moins sensible à la détection de la vapeur et de la fumée de cuisson, on l'installe près des salles de bain et de la cuisine.
<b><i>N.B. Tout avertisseur installé doit comporter le logo « ULC », indiquant qu'il répond aux normes canadiennes.</i></b>	



# Service de la prévention des incendies

## Électrique :

Dans toute construction neuve, il est obligatoire d'installer au moins un avertisseur de fumée alimenté par l'électricité de la maison. Idéalement, ces avertisseurs devraient être munis d'une pile d'appoint, afin d'assurer leur fonctionnement en cas de panne électrique.

## Par pile au lithium :

L'achat d'un avertisseur muni d'une pile au lithium est un choix avantageux. Sa durée de vie est de dix ans.

## Par pile 9 volts (carrée) :

Le plus commun des avertisseurs. Il faut s'assurer de remplacer la pile 2 fois par année pour une protection maximale.

## Remplacement des avertisseurs

Vérifiez la date de fabrication de votre avertisseur, située à l'intérieur de son boîtier.

Il est important de remplacer un avertisseur après la 10<sup>ième</sup> année de sa date de fabrication, et ce, peu importe le type d'avertisseur de fumée. En cas de doute, n'hésitez pas à le remplacer.

## Entretien et essai des avertisseurs

À l'occasion, passez l'aspirateur sur vos avertisseurs afin d'éviter l'accumulation de poussière.

Ne jamais peindre un avertisseur !

Faites l'essai une fois par mois de vos avertisseurs, en appuyant quelques secondes sur le bouton d'essai.

## Qui ne connaît pas le proverbe « *Mieux vaut prévenir que guérir* »?

Pour votre sécurité et celle de vos proches, adoptez une attitude préventive en matière de sécurité incendie :

- Soyez alertes en sachant détecter tout élément pouvant représenter un risque d'incendie.
- Éliminez les risques à la source et ayez des équipements de détection fonctionnels.

Pour plus d'informations, contactez votre service de sécurité incendie ou le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC.

Vous pouvez aussi consulter le site du ministère de la Sécurité publique en cliquant sur l'image suivante.

**Vos enfants** doivent savoir reconnaître le son d'un alarme incendie. **Faites-les participer à l'essai de vos avertisseurs** et expliquez-leur ce qu'ils doivent faire en cas de déclenchement de l'alarme.